Image not found or type unknown

Conpromis & perte d'emploi

Par **seawolf**, le **07/04/2015** à **15:26**

Bonjour, j'ai trouvé un bien à acheter, je m'apprête à signer un compromis et la signature finale devrait se faire dans 5 mois à la demande des vendeurs. Je n'aurais pas de mal à trouver un prêt ajd mais d'ici 3 à 5 mois ma boite aura très certainement effectuée un plan social. Rien n'est sûr pour l'instant mais je pourrais me retrouver au chomage.
Pour info, en cas de chomage je serais encore en dessous du taux d'endettementet je pourrais payer mes mensualités.
Ce dont j'ai peur est que la banque après avoir accepté le pret me le refuse apres coup en cas de chomage avant la signature.
En a t'elle le droit ?
Et si oui le vendeur et l'agence pourraient ils me demander une compensation ?
Le compromis pourrait il me proteger en cas de chomage ?
Merci d'avance de vos reponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés